

DELIBERATION DU BUREAU

N°2019-07/32B

Objet : RENFORCEMENT CHAINE DE TRANSFERT EU A LATOUR-BAS-ELNE : AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ DE TRAVAUX (LOT 1).

L'an deux mille dix-neuf, le 10 juillet, le Bureau du Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00, salle Escaro à Saint Cyprien, sous la présidence de Monsieur Thierry DEL POSO, Président.

| | | | | |
|--|----|-------------|---------------------|----|
| Nombre de membres afférents au Bureau : | 12 | Vote | Pour : | 10 |
| En exercice : | 12 | | Contre : | 0 |
| Présents : | 10 | | Abstention : | 0 |

Présents : Marcel AMOUROUX, Frédéric BERLIAT, Jeannine BLANC-MARY, Thierry DEL POSO, Jacques FIGUERAS, Jean-André MAGDALOU, Pierre ROGE, Jean ROMEO, Louis SALA, Jean-Jacques THIBAUT.

Absents excusés : Georges BRETONES.

Absents excusés ayant donné procuration : Adel M'ZOURI donne procuration à Pierre ROGE

Secrétaire de séance : Jean-Jacques THIBAUT

Date de convocation : 03 juillet 2019

Le Président expose à l'assemblée,

Le schéma directeur d'assainissement sur le territoire de la Communauté de communes Sud Roussillon met en évidence le sous dimensionnement du Poste de Refoulement S30 situé sur la commune de Latour- Bas-Elne et du réseau de transfert vers la commune de Saint-Cyprien.

La Communauté de Communes Sud Roussillon a mandaté le bureau d'études ENTECH INGENIEURS CONSEILS pour établir le projet de travaux du renforcement de la chaine de transfert des eaux usées de la commune de Latour-Bas-Elne.

Ces travaux ont été estimés par la maîtrise d'œuvre, à 670 000,00 € HT.

- Lot n° 01 : Réseaux de transfert 405 000,00 € HT
- Lot n° 02 : Pompage des effluents, génie-civil et équipements associés 265 000,00 € HT

La dévolution de ces marchés est soumise aux dispositions des articles L2123-1 et R2123-1-1° du code de la commande publique.

La mise en concurrence s'est faite par la transmission d'un avis de marché dans un Journal d'annonce légale, L'INDEPENDANT, le -7 août 2018, et sur le profil acheteur, pour une date limite de remise des offres, le 13 septembre 2018.

La collectivité a décidé après en avoir délibéré de ne pas donner suite au Marché relatif au lot 1 pour motif d'intérêt général.

En effet, ce marché a pour objet la création d'un réseau de transfert des effluents permettant d'absorber l'excédent issu de l'urbanisation de la commune de Latour Bas Elne, impliquant le passage de canalisations en partie privative sur un terrain propriété du CCAS d'EDF de la commune de Saint-Cyprien, et nécessitant un accord à travers une convention de passage. Après plusieurs mois de relance auprès des services d'EDF, la collectivité était sans nouvelle de l'avancée du dossier.

Il s'est avéré que toute modification du projet impliquant un autre tracé que celui proposé changerait radicalement la nature du marché et ses coûts.

En mai 2019, la Caisse Centrale d'Activités Sociales (CCAS) du Personnel de l'Industrie Electrique et Gazière propriétaire de la parcelle AP 939 sur la commune de Saint-Cyprien (permettant la viabilité du projet par limitation des coûts d'implantation des réseaux), a donné son approbation à la signature d'une servitude de passage permettant de relancer le marché.

Après avoir pris connaissance du rapport du maître d'œuvre fondé sur l'ensemble des critères d'attribution du marché, le pouvoir adjudicateur classe les offres et décide de retenir la proposition du Groupement TP66 / ARENY, pour un montant de 321 950,00 € H.T, jugée économiquement avantageuse.

EN CONSEQUENCE LE BUREAU, APRES AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DES PRESENTS,

✚ **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer le marché à intervenir avec le Groupement TP66 / ARENY, ainsi que toutes pièces utiles à leur exécution ;

✚ **DIT QUE** les crédits relatifs à ce marché sont inscrits au budget de la collectivité.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président



Accusé de réception en préfecture
066-246600282-20190710-2019-07-32B-DE
Date de télétransmission : 22/07/2019
Date de réception préfecture : 22/07/2019